

Rapport n°1 :**Conseil d'administration du 26 septembre 2024 : Approbation du verbatim**

Rapporteur(s)	Lamine BOUBAKAR – Administrateur provisoire d'UBFC
Service – personnel référent	
Séance du Conseil d'administration	21 novembre 2024

Ordre du jour :

2. Politique de site : Actualités	2
1. Conseil d'administration du 27 juin 2024 : Approbation du verbatim	5
5. DECA BFC : Convention d'objectifs et de moyens UBFC/DECA BFC 2024-2025.....	5
3. Vie étudiante : Résultat du dispositif Région 2024 « Vie Etudiante ».....	6
4. RITM BFC : Résultats de l'appel à projets 2024 et actions prévisionnelles 2024-2025	7
6. Questions diverses.....	13

(La séance est ouverte à 14 h 30, en mode hybride, Salle des Conseils – UBFC Besançon - et en visioconférence via Zoom, sous la présidence de M. Lamine Boubakar, Administrateur provisoire d'UBFC)

- : - : - : - : - : - : -

M. Boubakar. - Mesdames et Messieurs, bonjour.

Pour patienter en attendant - je l'espère - l'arrivée de la personne qui nous manque pour atteindre le quorum, je vais faire état des actualités, donc le deuxième point à l'ordre du jour, sachant qu'il n'y a pas de vote.

2. Politique de site : Actualités

Je vais vous tenir au courant, comme je le fais d'habitude, de l'évolution de la situation du site et d'UBFC en particulier.

Pour commencer par UBFC, comme vous le savez, nous avons défendu le projet de modification des statuts qui entérinent la sortie de l'uB et de BSB en juin dernier, mais la situation politique n'a pas permis jusque-là la parution du décret au Bulletin Officiel. Du coup, nos collègues de l'uB et de BSB sont encore parmi nous. Je n'ai pas encore de date ou de délai pour la parution de ce décret. C'est là un point d'information qui concerne plutôt UBFC.

Sinon, au-delà de cette situation, la restructuration de l'ESR se fait à un rythme qui est celui qui était envisagé. Les deux EPE qui sont en projet seront présentés au CNESER le 8 octobre prochain pour des décrets qui paraîtront sans doute autour du mois de novembre. C'est l'information que j'ai de la part du ministère si, entre-temps, il n'y a pas à nouveau une crise gouvernementale.

Nous en sommes là au niveau des délais.

Vous savez également qu'il y a le projet d'une convention de coordination territoriale qui doit assurer le maintien d'une dynamique de site en tenant compte des évolutions des établissements. Cette convention de coordination territoriale a été réalisée au cours de ces derniers mois. Elle a fait l'objet d'un premier échange avec le ministère. Ils ont demandé des modifications à la marge. La version que je souhaite finaliser sera présentée au conseil de site le 1^{er} octobre prochain.

Cette convention de coordination territoriale sera signée par les EPE. Elle ne sera donc pas à proprement parler défendue au CNESER du 8 octobre, elle le sera probablement lors d'un CNESER de décembre. Là encore, ce sont les dates que j'ai de la part du ministère.

La restructuration de l'ESR se fera donc en deux temps, le 8 octobre pour la création des EPE et en décembre pour la convention de coordination territoriale qui assurera d'une certaine façon le maintien d'une dynamique commune.

Voilà pour les informations concernant l'évolution du site. Si tout se passe comme prévu, les EPE seront créés au 1^{er} janvier, ils commenceront donc leur vie au 1^{er} janvier 2025. Il y aura sans doute des administrations provisoires le temps d'organiser l'élection des équipes de gouvernance, mais je pense que le mouvement est bien enclenché pour que cela aboutisse de cette façon.

Voilà ce que je peux vous dire pour ce qui concerne l'organisation ou la

réorganisation de l'ESR avec ces deux EPE.

Avons-nous atteint le quorum ? On me dit que c'est bon.
Je vais faire l'appel. Monsieur Demouge ?

M. Demouge.- Monsieur le Président, est-ce que je peux vous poser une question sur cette convention de coordination ?

M. Boubakar.- Oui, bien sûr.

M. Demouge.- Est-il déjà prévu comment elle sera pilotée et qui la pilotera ?

M. Boubakar.- Tout à fait. Ceci fait partie de ce qui est décrit dans la convention de coordination territoriale. Il va y avoir une instance de coordination de la dynamique de site qui s'appelle le conseil de site, que nous avons déjà mis en place et qui réunit aujourd'hui les établissements historiques de la ComUE, quatre Organismes Nationaux de Recherche que sont le CNRS, l'Inserm, l'Inrae et le CEA plus quatre établissements de santé dont les deux hôpitaux, le CGFL et l'EFS. Le Crous est également associé.

L'idée est d'avoir un conseil qui regroupe l'essentiel des acteurs de l'ESR. Il n'est pas fermé. En tout cas, ce sont là les signataires de cette convention de coordination territoriale en l'état actuel des choses.

Ce conseil de site s'appuiera sur un CoPil académique (comité de pilotage académique) qui permettra de piloter l'ensemble des projets et des objets communs. Le pilotage politique sera donc assuré par ce CoPil académique qui agira bien sûr sous la responsabilité du conseil de site et une dernière instance d'aide à la coordination qui est le CoPil plateforme, qui regroupe l'ensemble des plateformes scientifiques. Le CoPil plateforme agit sous la responsabilité du CoPil académie.

Il s'agit donc d'un système de poupées russes qui consiste en trois instances qui a retenu l'intérêt de l'ensemble des membres. C'est quelque chose qui est déjà mis en œuvre. Nous avons déjà commencé à travailler dans ce cadre-là.

Je vais donc faire l'appel pour m'assurer que le quorum est bien atteint.

Cécile Langlade est dans la salle.

Ausrine Bartasyte ? Non.

Aurélien Besnard est dans la salle.

Martine Clerget ?

Mme Clerget.- Présente en distanciel.

M. Boubakar.- Merci.

Pour Aurélien Besnard, il y a une procuration de Michel Jauzein.

Nathalie Cholley est à distance.

Nicolas Créantor.

M. Créantor.- Présent.

M. Boubakar.- Merci.

Sylvie Cuche ?

Mme Cuche.- Présente.

M. Boubakar.- Merci.
Romain Hassold ?

M. Hassold.- Présent également.

M. Boubakar.- Merci.
Emmanuelle Puceat ?

Mme Puceat.- Présente en distanciel.

M. Boubakar.- Vous avez reçu procuration de Nathalie Munier-Jolain.

Mme Puceat.- Oui, c'est ça.

M. Boubakar.- Antoine Perasso ?

M. Perasso.- Bonjour. Présent en distanciel.

M. Boubakar.- Merci.
Emmanuel Piat est dans la salle.
Laurence Attuel-Mendes ?

Mme Attuel-Mendes.- Bonjour. Je suis à distance.

M. Boubakar.- Merci.
Claude Mercier ?

M. Mercier.- Je suis présent avec une procuration.

M. Boubakar.- Merci. De qui avez-vous la procuration ?

M. Mercier.- De la vice-présidente, Laetitia Martinez.

M. Boubakar.- Nous ne l'avons pas reçue, il faudra donc nous la faire parvenir.
Charles Demouge, qui a reçu la procuration d'Anne Vignot.
Roland de La Brosse, qui a la procuration de Freddy Serveaux.
Il y a également Denis Hameau, pardon !

M. Hameau.- Ce n'est pas grave, mais je suis bien là.

M. Boubakar.- Je ne vous avais pas sur ma liste.

Mme Vennin.- Je suis Emmanuelle Vennin. Normalement, je devrais être sur votre liste.

M. Boubakar.- D'accord. J'ai la liste de ceux qui ont confirmé, donc au temps pour moi. Je comprends mieux.

Nous avons le quorum, c'est parfait.

Nous allons pouvoir continuer sur les sujets qui demandent votre vote.

1. Conseil d'administration du 27 juin 2024 : Approbation du verbatim

Je commence par l'approbation du verbatim.

Est-ce qu'il y a des remarques ? (*Néant*).

Sinon, je le soumets au vote.

Qui s'abstient ? 1 abstention.

Qui s'oppose ?

Merci.

Nous avons donc une abstention.

Nous avons un 3^{ème} point qui concerne la vie étudiante. Mariata est allée chercher Solène.

En attendant, je vais présenter « DECA BFC ».

5. DECA BFC : Convention d'objectifs et de moyens UBFC/DECA BFC 2024-2025

Le sujet concerne une subvention que doit en principe verser annuellement UBFC à DECA BFC. C'est l'incubateur national qui s'occupe de favoriser la création d'entreprise. Il y avait sur ce point deux questionnements, l'un relatif à la convention.

Est-ce que vous avez des remarques ou des demandes d'amendement concernant la convention ?

Mme Attuel-Mendes.- Concrètement et si j'ai bien lu, la convention est pour une durée d'un an...

M. Boubakar.- Oui, absolument.

Mme Attuel-Mendes.- Il y a une précision : « *A noter que la structure UBFC cessera d'exister le 31.12.2024* ». Je me suis demandé avec qui allait se poursuivre cette convention.

M. Boubakar.- C'est la même question que l'on peut poser concernant l'uB et l'UFC. Il faudra donc, à mon sens, rédiger un avenant pour faire en sorte que cette convention se prolonge au-delà du 1^{er} janvier.

Mme Attuel-Mendes.- Concrètement, vous avez dit qu'au 1^{er} janvier, les deux nouveaux EPE devraient entrer en fonction.

M. Boubakar.- Tout à fait.

Mme Attuel-Mendes.- « *Sur la période de transition* » est-ce que cela veut dire que ça va continuer potentiellement avoir les deux ou avec qui ?

Je comprends que ce soit très difficile parce qu'on est dans le flou total.

M. Boubakar.- Ce qu'on appelle la période de transition, c'est celle qui nous amène jusqu'au 31 décembre.

Mme Attuel-Mendes.- En fait, c'est après.

M. Boubakar.- À partir du 1^{er} janvier, les deux EPE qui seront créés seront sous administration provisoire le temps d'élire leur équipe de gouvernance respective.

Mme Attuel-Mendes.- Ce que je veux dire, c'est qu'en face de cette convention DECA, il y a tout de même 20 000 €. C'est-à-dire que ces 20 000 € vont être au service de qui ? Avec les deux EPE en tant qu'administration provisoire le temps qu'un avenant soit rédigé pour choisir si c'est avec un, si c'est avec les deux ou si c'est encore avec autre chose ?

M. Boubakar.- Chaque établissement a une contribution au fonctionnement de DECA. Nous sommes fondateur au même titre que l'uB et que l'UFC aujourd'hui, donc chaque établissement contribue au fonctionnement de DECA et le bénéfice va à la fois aux étudiants des établissements, à leurs chercheurs, etc. Il n'y a pas d'orientation vers l'un ou l'autre, c'est l'ensemble.

Mme Attuel-Mendes.- Ce que je comprends, c'est que comme UFC d'une part et uB d'autre part participent à la cotisation, de toute façon les nouveaux EPE poursuivront à ce titre-là.

M. Boubakar.- C'est ça, absolument.

Mme Attuel-Mendes.- D'accord. Merci beaucoup.

M. Boubakar.- A votre service.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? (*Néant*).

S'il n'y a pas de question, je soumetts cette convention au vote.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

(*Unanimité*).

Merci.

Le deuxième point sur lequel vous êtes invités à délibérer, c'est évidemment l'attribution du financement annuel de 20 000 € pour le fonctionnement de cette structure au bénéfice de la communauté.

Je mets cette demande au vote.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

(*Unanimité*).

Merci pour l'association.

3. Vie étudiante : Résultat du dispositif Région 2024 « Vie Étudiante »

Solène nous a rejoints. Nous revenons du coup au point relatif à la vie étudiante et je lui laisse la parole.

Mme Le Capitaine.- Bonjour.

Je vais faire un rapide point sur le dispositif Région « Vie étudiante » sur l'année 2024.

Comme tous les ans, nous avons été sollicités pour faire part d'un avis de la commission formation sur les dispositifs Région, sachant que cette année, le dispositif « Equipements pédagogiques et numériques » n'a pas été ouvert suite à des restrictions budgétaires. Le dispositif « Vie étudiante » a été ouvert.

Cette année, au niveau des établissements qui sont soit membres UBFC, soit partenaires UBFC, nous avons eu 38 dossiers. Ce qui est un peu plus que d'habitude puisqu'on était plutôt autour d'une trentaine.

Ils ont été étudiés pendant la sous-commission formation du CAC le 28 mars. Nous avons transmis tous ces éléments à la Région après la validation en CAC du 10 avril 2024.

C'est passé au niveau de la commission régionale au mois de juillet.

Je suis allée chercher la délibération Région qui est sortie mi-juillet. Vous l'avez dans les pièces jointes à ce rapport.

38 dossiers ont été déposés. Sur les 38 dossiers qui ont été déposés par des établissements membres UBFC ou partenaires, 18 ont été soutenus pour 406 000 € environ, sachant que l'année dernière, il y avait eu 28 projets soutenus pour 405 000 €. On est donc à peu près sur les mêmes montants mais avec moins de projets et, souvent, des projets un peu plus chers.

Un projet a été déposé directement par UBFC sur l'événement régional sur le développement durable et la transition écologique entre établissements d'enseignement supérieur. Il a été soutenu à hauteur de 19 840 €.

Le montant total des attributions 2024 sur ce dispositif comprend tous les établissements UBFC, les établissements partenaires, mais également les autres établissements de type ISBA, Crous, etc. Ce ne sont donc pas des dossiers que nous étudions et sur lesquels nous rendons un avis.

L'aide a été de 642 591 € pour 2024 sur ce dispositif alors qu'elle était de 705 381 € l'année dernière. Il y a donc à peu près 60 000 € de moins sur ce dispositif en 2024 également.

Comme d'habitude, le dispositif « Soutien aux initiatives des associations étudiantes » n'a pas été évalué, il n'y a pas eu d'avis de notre part. Ce n'est pas une demande de la Région. Mais vous avez tout de même en pièce jointe, en annexe, les résultats de ce dispositif.

Est-ce qu'il y a des questions ? (*Néant*).

M. Boubakar.- Merci.

C'était un point d'information.

Nous en avons un autre concernant RITM BFC donc les rapporteurs sont Frédéric Muyard et Sandrine Rousseaux.

4. RITM BFC : Résultats de l'appel à projets 2024 et actions prévisionnelles 2024-2025

M. Muyard.- Bonjour à toutes et à tous.

Il s'agit de vous présenter les résultats de l'appel à projets 2024 RITM BFC, résultats qui ont été présentés au CAC d'UBFC avant l'été.

Pour ce qui est du contexte, cet appel a été ouvert du 31 janvier au 25 mars. Il y avait six dispositifs : Nouvelles pratiques pédagogiques, piochez vos ressources, projets d'envergure et les projets de recherche autour de la réussite étudiante. Voilà pour ce qui concerne l'appel à projets.

Il y a également eu deux appels à candidatures concernant les résidences de la pédagogie qui visent à accompagner les enseignants pour leur laisser du temps ou pour modifier leurs actions, leur temps passé sur un certain nombre d'actions au service de la pédagogie. L'autre est axé sur l'immersion « Formation tout au long de la vie » qui consiste à ce que l'enseignant demande une période d'immersion de quelques semaines dans le monde socio-économique pour mieux mesurer les enjeux de la FTLV et les besoins du monde socio-économique pour voir comment ils peuvent soit adapter leur formation, la modulariser, soit créer des formations courtes ou longues pour répondre à ces besoins.

En parallèle, sachant qu'il y aura une mention un peu plus tard, il y a un appel à candidatures qui dure un peu plus longtemps, qui concerne les mobilités étudiantes RITM *via* son levier 3 qui est le lien formation-recherche, le soutien des mobilités étudiantes dans des laboratoires à l'international et aussi au national. Ceci pour effectivement favoriser ce lien avec la recherche.

L'enveloppe globale, au départ, était de 900 000 €.

Vous avez ensuite le rappel du calendrier. Je ne vais pas vous le détailler, vous l'avez sous les yeux et il a peu d'intérêt à ce stade. C'est simplement pour vous montrer qu'entre le 28 mars et le 3 juin, il y a eu deux évaluations différentes sur les projets, avec une première évaluation interne. Il s'agissait à chaque fois d'une double évaluation, donc avec deux experts. La première évaluation interne par les membres du conseil scientifique pour l'évaluation de RITM et ensuite une évaluation externe par des experts nationaux ou internationaux. 29 experts nationaux ou internationaux ont été mobilisés pour cette évaluation externe, c'est-à-dire une double évaluation externe de chaque projet.

Ensuite le CoPil a validé.

Sur la diapo suivante, vous avez un bilan quantitatif des projets qui ont été demandés. Il y en a eu 49, que ce soit pour l'AAP (appel à projets) ou les AAC (appels à candidatures).

Cela représentait 1 655 000 € de demandes, essentiellement des projets concernant les nouvelles pratiques pédagogiques. Une partie très importante concernait les projets Envergure qui, comme leur nom l'indique, sont des projets d'ampleur portés au sein des établissements ou entre plusieurs établissements. Ce dont on peut se réjouir parce qu'on est tout de même dans la deuxième phase de réalisation du projet, sachant que nous visons à être transformant. On peut toujours continuer à expérimenter, en revanche il faut que nous puissions disséminer, essaimer et ces projets Envergure ont justement vocation à porter des actions d'ampleur très importantes.

Par ailleurs, vous avez juste en dessous la déclinaison des thématiques qui étaient portées dans cet appel à projets, donc les différentes thématiques avec, cette année, un nouvel axe qu'on a placé sur les enjeux de société. On va par exemple y retrouver Transition écologique & développement soutenable, l'inclusivité ou encore Fake News, Fake Science, etc., donc des sujets extrêmement importants qui pouvaient par ailleurs être traités par le projet mais qui n'étaient pas identifiants en tant que tels et qui méritaient d'avoir leur propre visibilité dans cet appel à projets.

Vous avez la répartition à l'écran et le document vous sera transmis.

Dans « Immersion FTLV » nous n'avons eu aucun projet de déposé. Il est vrai que c'est là un point faible de RITM. Autant tous les autres leviers sont très actifs, autant la FTLV est plus compliquée à mettre en œuvre pour plein de raisons que l'on peut expliquer. Il n'y a donc pas eu d'enseignant ou d'équipe qui ont déposé de projet « Immersion ».

Pour ce qui concerne « Les résidences de la pédagogie », vous avez ici une donnée qui date de juin. En réalité, nous en avons un peu plus aujourd'hui puisque la deuxième vague a été lancée pour 2025 mais ils seront en fait attribués sur le budget 2025.

Au final, nous avons eu trois « Résidences de la pédagogie » avec deux Résidences ouvertes. Les résidences ouvertes, ce sont les thématiques larges autour des innovations pédagogiques, de la réussite étudiante et une autour de la thématique des compétences pour appuyer le travail de l'approche par compétence qui se fait dans les formations. En sachant qu'au départ, les « Résidences de la pédagogie » étaient surtout demandés par des enseignants de manière individuelle, mais aujourd'hui, ce n'est plus le cas. Ce dont on peut se féliciter. Nous avons des résidences collectives mais de vraiment très grande ampleur, soit à l'échelle des composantes, soit à l'échelle inter-composante qui ont vocation à entraîner un très grand nombre d'enseignants. En fait, vous avez peu de projets en apparence mais en réalité, il y a énormément d'enseignants et d'enseignants-chercheurs qui sont impactés par ces projets. Ce dont on se félicite vraiment.

Par ailleurs, 28 mobilités ont été attribuées en 2024 ; 10 versus Franche-Comté, 4 à l'uB, 9 à l'UTBM et 5 à Supmicrotech.

On va retrouver 5 des 7 établissements qui ont participé à l'AAP et si on y intègre aussi les aides à la mobilité, on va retrouver les 7 établissements du site qui sont impliqués dans le consortium RITM BFC.

Par ailleurs, certains établissements - c'est le cas de l'UTBM – ont peu répondu aux appels à projets mais ils sont actifs par ailleurs dans les actions leviers. Vous avez en effet deux niveaux dans RITM, la partie qui concerne les appels à projets, appels à candidature et vous avez des actions leviers qui sont des actions fortes portées cette fois-ci par l'ATP (accélérateur de transformation pédagogique) qui est en fait le cœur du système de RITM, qui concerne l'équipe permanente de RITM qui accompagne tout cela.

Sur la diapositive suivante, vous avez un bilan du nombre de projets par catégorie. « NPP » pour Nouvelles Pratiques Pédagogiques, avec 31 projets déposés, 19 présélectionnés par le CSE, donc les expertises en interne, et puis 15 finalement retenus après l'expertise externe.

Là, il y a d'une certaine manière de la perte en ligne puisqu'il y a des projets qui sont rédigés parfois un peu vite et qui n'ont pas suffisamment d'interactions soit avec l'équipe RITM de l'ATP, soit avec les services d'appui à la pédagogie des établissements. Ce sont des projets qui n'étaient pas mûrs, en sachant que nous faisons à la fois un retour à tous les porteurs, mais en même temps nous les accompagnons s'ils veulent mûrir leur projet pour un dépôt ultérieur. On leur explique comment faire pour améliorer leur projet.

Les projets Envergure étaient des projets qui avaient été construits de manière beaucoup plus solide et, sur 7 projets déposés, 5 ont été retenus après l'évaluation externe.

Pour les projets recherche, il n'y a pas d'évaluation interne, on n'a qu'une évaluation par des experts extérieurs. Les 5 étaient bien construits puisque ceux qui ont déposé avaient tout de même une certaine habitude des attendus de RITM.

Pour « Résidences de la pédagogie », 3 sur 4 ont été retenus.

PVR, pour « Piochez vos ressources », est un AMI. Il s'agit de permettre aux équipes de déployer des dispositifs qui sont presque clés en main, qui ont déjà été expérimentés, évalués et éprouvés, dont les établissements peuvent s'emparer puisque ce

sont des choses que l'on souhaite essayer.

L'année dernière, on avait fait un AMI « Piochez vos ressources » également et il y avait tout de même des projets qui avaient des durées de 2 ans. Il n'est donc pas étonnant que nous ayons eu peu de projets à ce niveau-là puisque, l'année dernière, on avait tout de même un grand nombre de projets qui avaient répondu avec des projets qui étaient éventuellement sur deux années.

M. Boubakar.- AMI pour Appel à Manifestation d'Intérêt.

M. Muyard.- Oui, pardon. Merci.

Les Appel à Manifestation d'Intérêt sont beaucoup plus cadrés. On leur proposait un catalogue et ils allaient choisir les actions qu'ils voulaient, par exemple la formation de tuteur ou par exemple l'intégration de Serious Game « Entrer dans le sup » qu'on a contribué à mettre en place, etc.

Sur la diapositive suivante, vous avez le bilan global avec le projet, le budget demandé (1 655 000 €). Le budget prévisionnel est de 900 000 € avec une répartition sur les différentes catégories d'appels à projets et d'appels à candidatures.

Au final, vous avez vu que dans FTLV, on avait zéro demande. Dans « Piochez vos ressources » il y en a eu très peu aussi.

On a donc pu répondre et financer des projets qui avaient eu une bonne évaluation, qui répondaient tout à fait aux objectifs de RITM.

Il y a une erreur. Le bon chiffre est celui que vous avez sur le rapport, ce n'est pas 994 000 € mais 946 000 € pour les projets financés sur cet appel à projets.

On avait la possibilité d'ajuster l'enveloppe à la hausse, ce qui est peu courant sur les appels à projets. Tous les projets que nous avons soutenus étaient vraiment de qualité, avec des expertises multiples.

Vous avez ensuite le bilan des projets par établissement. Le nombre de projets est indicatif. Je n'ai pas pensé à demander par rapport aux montants parce que les montants sont plus équilibrés que la répartition des montants. Le nombre de projets n'est pas forcément significatif des montants globaux qui sont attribués à chaque établissement, en sachant par exemple qu'à l'UFC, il y a beaucoup plus de projets d'ampleur. Il y a aussi les 5 projets recherche de l'uB puisque les projets recherche ont été déposés uniquement par des collègues de l'uB.

C'est un bilan qui ne vaut que pour la photographie de cette année, il faudra ensuite avoir une vision plus panoramique sur ces indicateurs et sur plusieurs années.

Par ailleurs, on avait dans le projet initial l'ambition de financer aussi des thèses de doctorat et il nous restait un budget pour financer encore trois thèses. Il y en a tout de même trois qui sont en cours, une qui sera soutenue la semaine prochaine et là, nous en avons lancé trois nouvelles. Nous avons fait un appel à candidatures avec des évaluations, des expertises externes pour ces sujets et trois ont eu des retours positifs des experts. Ce qui correspondait aux ambitions de RITM et non seulement aux ambitions et aux enjeux de RITM, mais en même temps aux enjeux d'avoir une vision suffisamment large des thématiques traitées et pas des choses un peu trop pointues. Vous aurez en effet compris que nous sommes là dans une deuxième phase où nous voulons essayer, disséminer. Nous avons donc besoin d'études qui aient une portée suffisamment large autour de la réussite étudiante.

Vous avez à l'écran les trois qui ont été retenus. Le premier sujet était « Les étudiants en "reprise d'études" : quelle transition et réussite académique dans

l'enseignement universitaire ? » qui est porté par l'IREDU avec Claire Bonnard comme encadrante.

Le deuxième concerne les stéréotypes éducatifs : réduction par les identités numériques. C'est le laboratoire de psychologie de l'UFC avec Florent Lheureux qui porte ce sujet, qui va l'encadrer.

Le troisième, c'est l'effet des interventions de modification des croyances sur les effets du stress (stress mindset) sur le stress perçu et la réussite académique, avec Fabrice Gabarrot du laboratoire Psy-Drepi, en psychologie également, à l'université de Bourgogne.

Le vote a été favorable au CoPil de juin pour financer ces trois sujets de thèse, en sachant que là, on va attaquer bientôt les trois dernières années de financement de RITM. C'est donc effectivement la dernière année que l'on va financer des sujets de doctorat, des thèses.

Ensuite, les actions prévisionnelles 2025 en s'appuyant un peu sur ce qui a été réalisé en 2024. Comme je vous l'ai dit, ces actions levier ont un impact important parce que la logique pour tous les leviers est vraiment l'essaimage, à la fois l'expérimentation mais c'est tout de même l'essaimage et faire en sorte que, même quand il y a expérimentation, les actions aient une ampleur suffisamment importante, qu'elles soient collectives, transversales et essaimables.

Les actions sont encore en cours de finalisation, donc le détail des actions, parce qu'il y a tout de même beaucoup d'établissements impliqués et un certain nombre de relais et d'acteurs différents dans les établissements. C'est donc quelque chose qui se construit avec des porteurs de levier et l'équipe projets.

Le levier 1 concerne l'orientation des étudiants et le lien lycée-université, avec un certain nombre d'actions qui ont été portées en 2023-2024 notamment avec des actions de théâtre-forum, des actions phares semestre d'orientation. Ces actions se répondent, elles s'enrichissent mutuellement entre l'uB et l'UFC depuis plusieurs années. Je pourrais aussi citer des actions à l'UTBM avec des actions de rentrée, d'intégration, avec des *kick-off* de rentrée ou d'autres actions qui ont lieu en début d'année.

Les perspectives 24-25, c'est la constitution d'un groupe de travail autour de « Apprendre à apprendre ». Depuis plusieurs années et même avant RITM étaient développées dans différents établissements un certain nombre d'actions. Il y a donc déjà eu un travail d'engagé pour essayer de faire converger ces différentes approches. C'est un objectif de l'année 24-25, c'est d'essayer d'enrichir ces approches et de les faire converger pour les rendre plus performantes et plus puissantes par rapport à cela.

« Apprendre à apprendre » pour les étudiants, c'est tout de même un enjeu extrêmement important. Je pense que cela ne fait pas de doute pour aucun d'entre vous.

Le renforcement également, il s'agit de renforcer, pérenniser et essayer les expérimentations. C'est évidemment le cas sur tous les leviers.

Le levier 2 concerne les actions qui visent à valoriser l'engagement étudiant, avec des options ouvertes sur la société entre autres, mais pas uniquement. Vous avez quelques exemples mais c'est loin d'être exhaustif parce que là, ce sont les actions qui ont été financées l'année dernière, mais il y a énormément d'actions et d'options d'UE (unité d'enseignement) qui favorisent l'engagement des étudiants.

Les perspectives 24-25, c'est renforcer et pérenniser, essayer ces expérimentations et faire en sorte que de plus en plus les actions ou les unités d'enseignement d'ouverture qui permettent aux étudiants de valoriser aujourd'hui des expériences extracurriculaires, c'est-à-dire développées en dehors de la formation où en plus de la formation, puissent être valorisées. Nous avons beaucoup d'outils qui existent, on

a les Open Badges par exemple. L'idée est vraiment d'aider les étudiants à s'emparer de ces expériences et à les valoriser, à ce qu'elles soient vraiment reconnues. Un autre enjeu, c'est aussi que ces expériences soient reconnues par les responsables des formations de nos établissements.

Le levier 3 concerne le lien formation-recherche, avec toutes les actions de mobilité étudiante dont je vous ai parlé. En 2024-2025, nous allons renouveler et reconduire ces aides à la mobilité et nous allons renforcer le lien avec la recherche dans le continuum avec les Graduate Schools qui paraît assez évident, en tout cas qui nous paraît absolument naturel et indispensable. Pour cela, nous travaillons déjà ensemble, mais il est prévu que l'appel à projets 2025 RITM soit commun pour partie avec l'appel à projets UBFC Integrate, c'est-à-dire des Graduate Schools. C'est-à-dire que nous ayons un continuum du lien formation-recherche en licence jusqu'aux Graduate Schools master-doctorat. Là, c'est vraiment une chance pour nous d'avoir le continuum de ces projets sur tous les cycles universitaires.

Le levier 4 concerne les résidences de la pédagogie. Il y a eu 18 résidences accordées et c'est vrai que cette année, il n'y en a eu que trois, mais qui sont d'ampleur. Par ailleurs, il y a des résidences qui ont été accordées en 23-24 qui étaient quelquefois sur deux années consécutives. Il y a là une vraie dynamique et c'est un outil qui est extrêmement important. D'ailleurs, au moment même où je vous parle, Laurence Ricq, qui est co-porteuse du levier 4 de RITM, fait une présentation au niveau national lors du colloque NCU parce qu'il est vrai que nous avons su le faire évoluer de manière absolument positive et très intéressante pour mobiliser les équipes.

Il y a le lancement des « Résidences de la pédagogie » vague 2 pour tous les enseignants des établissements du site. Vous avez donc dû le recevoir avant les vacances, ainsi qu'une relance après les vacances.

On avait mis un plafond de 10 000 € pour les résidences collectives de grande envergure et on s'aperçoit qu'aujourd'hui, on a des résidences de la pédagogie qui impliquent un très grand nombre d'enseignants. On supprime donc ce plafond et on adapte en fonction du nombre de personnes concernées. Ce qui veut dire que quand il y a des résidences collectives, il y a des temps qui sont trouvés de regroupement où les gens ne font que cela, ils travaillent sur un projet, sur l'approche compétence, etc. C'est souvent autour de l'approche compétence.

Là, c'est un outil qui est vraiment extrêmement utile pour les établissements en cette période où autant il y a des formations qui sont extrêmement en avance sur l'approche compétence, l'alignement pédagogique, etc., mais c'est loin d'être le cas général. Ces résidences sont donc un outil absolument riche et intéressant pour accompagner des étudiants. Il y aura un nouvel appel à candidatures en janvier 2025 sur ces leviers.

Le levier 5 concerne la FTLV. Son objectif est d'acculturer déjà les enseignants, les enseignants-chercheurs à la formation tout au long de la vie et aux enjeux. Cette année, il n'y avait pas de candidat dans l'immersion, mais ils lancent des actions et il y a eu des événements de sensibilisation à la FTLV qui n'ont pas pu être mis en place en 2024 et qui le seront en 2025.

Il y a une action qui avait été menée par l'ENSAM, que l'on va remettre dans une action levier pour la généraliser.

Le levier 6 concerne l'hybridation. C'est en fait la suite d'un fonds d'amorçage que nous avons eu par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le plan de relance. L'état des lieux qui a été fait en 2023-2024 n'a pas eu le temps de se faire. C'est un levier également transversal aux leviers précédents. En 24-25, il s'agit de faire l'état des

lieux de l'hybridation et essaimage et déploiement de formations, en sachant que l'hybridation des formations est aussi un levier extrêmement intéressant pour toucher les personnes en formation continue.

J'en ai terminé et je suis prêt à répondre à vos questions si vous en avez.

En tout cas, RITM est un projet qui fonctionne bien, qui montre toute la dynamique collective que nous avons au sein des équipes et des sept établissements quel que soit le contexte et qui montre que nous travaillons bien ensemble.

Merci.

M. Boubakar.- Merci Frédéric.

La parole est à la salle et à l'écran s'il y a des questions, des demandes de précision. (*Néant*).

Merci encore.

M. Muyard.- Merci à vous.

6. Questions diverses

M. Boubakar.- Nous passons au dernier point de l'ordre du jour, les questions diverses.

Est-ce que vous en avez ?

Mme Langlade.- J'ai une question par rapport à la transition entre l'UBFC et les EPE, en particulier sur les comptes par rapport à tous les projets qui tournent. On a eu un certain nombre d'informations ces derniers jours pour bien nous expliquer ce qui allait se passer pour tous les engagements ou les derniers bons de commande pour cette année.

La question des collègues, c'est qu'est-ce qui va se passer début 2025 ? Est-ce qu'il y a éventuellement une première prévision de réouverture de comptes ou des choses comme cela ?

M. Boubakar.- En principe, les comptes devraient être réouverts à partir du 1^{er} janvier ou à peine plus tard mais en tout cas dans ces échéances-là.

On est obligé de fermer les comptes à un moment donné pour que le transfert se fasse, mais sinon nous n'avons pas d'alerte sur un dépassement de délai par rapport à cela. En tout cas, aujourd'hui les services travaillent en ce sens.

Mme Langlade.- Il n'y a donc pas d'inquiétudes par rapport à la réouverture sur des nouveaux comptes sachant que ce sera des comptes EPE ?

M. Boubakar.- Non, absolument pas. C'est-à-dire qu'au moment où la question est posée, il n'y a aucun sujet d'inquiétude. Les services sont mobilisés pour que la bascule se fasse. Et s'il y avait la moindre alerte, j'en informerais la communauté.

Mme Monnin.- Je vais compléter parce qu'il y a effectivement une information qui a circulé ces derniers jours sur une date de réouverture au 28 février, je crois. Il y a donc eu des dates qui ont circulé de manière assez inopportune et qui n'étaient pas du tout les vraies dates. C'est une erreur.

Je confirme donc ce que vient de dire Lamine Boubakar. Pour le moment, la

réouverture n'est pas questionnée...

Mme Langlade.- Donc pas plus longue qu'une année normale.

Mme Monnin.- Sachant qu'on n'est pas à l'abri de mauvaises surprises, évidemment.

Mme Langlade.- Au niveau du logiciel, aujourd'hui c'est Cocktail et il n'y a pas de modifications.

M. Boubakar.- C'est ça.
Monsieur Demouge a demandé la parole.

M. Demouge.- Merci.
J'y viens un peu tard parce que c'est passé rapidement. C'est sur le rapport 3, la vie étudiante. J'ai une question sur le projet qui est l'accompagnement et le soutien à la réussite des étudiants migrants proposé par l'université de Franche-Comté. Comment cela a-t-il été déployé sur les différents sites ? Je ne sais pas si on en a eu sur le nord Franche-Comté.
J'aurais dû poser cette question avant.

M. Boubakar.- C'était porté par l'UFC. C'est ça ?

M. Demouge.- Oui, par l'université de Franche-Comté. Il y avait deux projets, un premier qui était sur la ressourcerie sur le campus de la Bouloie où on a eu des retombées sur le nord Franche-Comté.
Mais concernant la réussite des étudiants migrants, je ne sais pas comment cela a été diffusé.

M. Boubakar.- Pour le coup, je serai bien court pour répondre, mais on peut se renseigner et vous faire un retour.

M. Demouge.- Très bien. Merci.

M. Piat.- Ma question prolonge la première question qui a été posée concernant les nouveaux modes de fonctionnement. Elle concerne les personnels qui sont embauchés sur des contrats de recherche qui étaient anciennement gérés par UBFC. On sait que les doctorants seront gérés par les services RH des établissements auxquels appartiennent les encadrants. Par contre, pour ce qui est des personnels type CDD ingénieur, etc., il va falloir qu'ils soient suivis par un service RH. J'imagine que ce sera un service RH lié à l'EPE qui gère le projet.

Si, par exemple, on avait un projet anciennement à UBFC et qu'on est sur le campus universitaire bisontin, sachant que tout cela sera repris par l'EPE dans lequel va être immergée l'UFC, est-ce que ce sera le service RH de l'UFC qui gèrera ces personnels-là ?

M. Boubakar.- Je ne sais pas ce que deviendra le service RH de l'UFC.

M. Piat.- Sa nouvelle mouture.

M. Boubakar.- Ce sont des sujets qui seront sans doute discutés avec les établissements, comme a été discutée la partie encadrement des doctorants.

Je distinguerai deux choses. Il y a ce qui relève des projets qui reviennent à l'EPE qui se substituera à l'UBFC et à l'UFC. S'il y a des RH qui sont sur ces projets-là, ils seront gérés par l'EPE. Après, ce sera sans doute au cas par cas que les choses se décideront avec les établissements, mais dans le cadre des projets, à partir du moment où les projets sont gérés par l'EPE, les RH seront gérées par l'EPE.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? (*Néant*).

Dès lors que la convention de coordination territoriale sera stabilisée avec les chefs d'établissement, je vous en ferai une présentation en CA pour que vous ayez une idée beaucoup plus claire de ce qui est envisagé en termes de dynamique collective et de moyens qui seront mis en place, à la fois humain, etc.

Je vous remercie pour votre présence.

- : - : - : - : - : - : -

(La séance est levée à 15 h 28).